

La **VIE** des COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Vol. 13, n. 8

MONTRÉAL

Octobre 1955

SOMMAIRE

DROIT DES RELIGIEUX

Adrien-M. Malo, O.F.M. Les religieux, aumôniers militaires..... 258

E. Bergh, S.J. Les messes de minuit à Noël dans les communautés. ... 263

HISTOIRE

Alphonse Nadeau Ralliement des RR.FF. Convers..... 265

SPIRITUALITÉ

Albert Saint-Pierre La pierre d'assise 269

Ovila Melançon La lettre et l'esprit..... 274

COMMUNIQUÉS — BIBLIOGRAPHIE

AVEC LA PERMISSION DES SUPÉRIEURS ECCLÉSIASTIQUES

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

959, RUE CÔTÉ — MONTRÉAL 1
CANADA

LA VIE des COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

publiée par les RR. PP. Franciscains du Canada

paraît le 15 de chaque mois, excepté juillet et août, en fascicule de 36 pages.

N.B. Les abonnements commencent en JANVIER.

Prix de l'abonnement: \$2.75

Toute demande de changement d'adresse est accompagnée de la somme de 25 cents.

Directeur: R. P. Adrien-M. Malo, O.F.M.
5750, boul. Rosemont, Montréal 36. Tél.: TU. 6911

Conseil de direction:

S. E. Mgr J.-C. CHAUMONT, vicaire délégué pour les communautés religieuses.

Mgr J.-H. CHARTRAND, vicaire général d'Ottawa.
M. le Chanoine Cyrille LABRECQUE, directeur de la Semaine Religieuse de Québec.

Éditeurs responsables: Les Frères des Écoles Chrétiennes

Secrétariat: 959, rue Côté, Montréal 1. P.Q., Canada.
Téléphone: PLateau 9066*, (local 30) de 2 h. à 5 h. de l'après-midi tous les jours, excepté le samedi et les fêtes.



INFORMATION

270,000 RELIGIEUX DANS LE MONDE

On compte actuellement 270,000 religieux dans le monde, membres d'ordres et de congrégations religieuses d'hommes, soit une augmentation de 14% depuis la dernière guerre mondiale.

Sur ces 270,000 religieux, il y a 113,000 prêtres: en Europe, 58,150 religieux-prêtres; en Amérique du Nord, 23,382; en Amérique du Sud, 13,741; en Afrique, 7,892; en Asie, 7,737; en Océanie, 1,826.

En ce qui concerne le nombre des catholiques dans le monde, et celui par rapport à la population mondiale, on pourrait se demander si les catholiques ne se trouvent pas quelque peu en régression.

Au 30 juin 1954, les statistiques donnaient 470,100,000 catholiques pour une population totale de 2,460 millions. En 1953, ces chiffres étaient respectivement de 457,300,000 et de 2,368 millions.

D'où en une année, une augmentation de 2.7% du nombre des catholiques et celle de 3.7% pour la population mondiale. Cette régression n'est qu'apparente cependant parce que, dans le calcul de la population mondiale, il faut tenir compte d'un certain décalage qui défavorise la comparaison.

LA VIE DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Vol. 13, n. 8

MONTRÉAL

Octobre 1955

ARTICLES

- ADRIEN-M. MALO, O.F.M. — **Les religieux, aumôniers militaires**..... 258
- E. BERGH, S.J. — **La messe de minuit à Noël dans les communautés**..... 263
- ALPHONSE NADEAU, O.M.I. — **Ralliement des RR. FF. Convers**..... 265
- ALBERT SAINT-PIERRE, O.P. — **La pierre d'assise**..... 269
- OVILA MELANÇON, C.S.C. — **La lettre et l'esprit**..... 274

INFORMATION

- Nombre des religieux dans le monde.....couv. 2
- Religieuses allemandes mortes à la guerre.....couv. 3
- Nouveaux consultants de la S. C. des Religieux..... 264
- 2e année de l'institut Regina Mundi..... 268
- Manifestation sportive en l'honneur de Pie XII..... 292

LES RELIGIEUX AUMÔNIERS MILITAIRES

En date du 2 février 1955, la S. C. des Religieux a publié une instruction sur les religieux, aumôniers militaires. Le texte en a été reproduit dans *Acta Apostolicae Sedis* 47 (1955), 93-97. Après une courte introduction, il contient 5 articles: 1 - La nomination, la révocation, la surveillance du religieux, aumônier militaire; 2 - Les conditions nécessaires à la charge d'aumônier militaire; 3 - La durée de la charge; 4 - La situation religieuse de l'aumônier militaire; 5 - La discipline religieuse et sacerdotale de l'aumônier militaire.

Parmi les commentaires déjà parus de ce document important, je mentionnerai A. GUTIÉRREZ, C.M.F. dans *Commentarium pro religiosis et missionariis* 34 (1955) 65-80, reproduit dans *Monitor ecclesiasticus* 80 (1955) 235-246, et E. JOMBART, S.J., dans *Revue des Communautés Religieuses* 27 (1955) 108-111.

Sur le texte officiel, voici quelques notes qui fourniront une connaissance suffisante du document.

1 — ORIGINE

Le 23 avril 1951, la S. C. Consistoriale formulait des règles pour tous les aumôniers militaires. Le texte en a été publié dans *Acta Apostolicae Sedis* 43 (1951) 564. A l'article XIII, il suppose des normes particulières émanant de la S. C. des Religieux. En effet, le Code de Droit Canonique au livre II, partie deuxième, porte pour les religieux des lois qui en conflit avec les règles de la S. C. Consistoriale exigeaient une mise au point. Tels sont les canons 487 sur la vie commune, élément nécessaire de la discipline, bien plus de l'état religieux canonique lui-même, 606 § 2 sur la limitation des absences de la maison religieuse, 626 § 1 sur l'autorisation à demander au Saint-Siège pour l'acceptation de charges incompatibles avec l'état religieux. Aussi certains délégués du Souverain Pontife exprimaient-ils le légitime désir de connaître la conduite à tenir. La S. C. des Religieux vient de combler cette lacune.

2 — CARACTÈRE

Bien que le temps d'une durée précise comme limite de la valeur de l'instruction ne soit pas indiqué, celle-ci contient en elle-même tous les signes d'un document à portée limitée, répondant à des

circonstances passagères. De plus, il s'agit non pas d'une loi au sens plein du Code de Droit Canonique, mais bien d'une instruction, comme le déclare le titre.

3 — TEMPS

De même, elle apparaît comme une norme à observer en temps de paix, du moins pour ses points plus particuliers. D'ailleurs c'était nettement l'intention du Souverain Pontife déclarant dans l'instruction de la S. C. Consistoriale que les religieux les meilleurs devaient être choisis comme aumôniers militaires.

4 — CONDITIONS REQUISES POUR LA CHARGE D'AUMÔNIERS MILITAIRES

Quand il s'agit d'une aumônerie qui éloigne de la vie commune, la nomination suppose 3 conditions: une vraie nécessité, la maturité du religieux, sa libre acceptation.

a) La vraie *nécessité* vient du manque de prêtres séculiers. Une autre raison ne peut autoriser les supérieurs religieux à dispenser de la vie commune. Comme il s'agit d'une loi importante, pareille nécessité doit paraître évidente non seulement aux aumôniers généraux mais aussi aux supérieurs eux-mêmes, qui sur ce point sont invités à considérer avec une grande déférence le jugement des aumôniers généraux.

b) La *maturité* consiste dans la solidité de la doctrine, de la piété et de l'esprit religieux. Elle est censée acquise à l'âge de 35 ans. Les raisons ne manqueraient pas pour fixer un âge plus jeune, mais en face du danger souvent grave et prochain de perdre l'esprit religieux, ce qui plus est, même la vocation religieuse et avec elle l'esprit sacerdotal lui-même, ce qui arrive souvent, la S. C. des Religieux tolère l'âge de 30 ans pour des cas de vraie nécessité comportant des garanties de maturité spéciale. Un religieux ne peut donc être aumônier militaire avant 35 ans.

c) L'*acceptation* libre de la part du religieux. En règle générale pareille charge ne saurait être imposée que pour des raisons graves; elle est confiée à des religieux qui consentent librement à l'accepter. Deux raisons semblent exiger ce libre consentement. L'une, d'ordre moral, réside dans le caractère extraordinaire de ce ministère souvent exercé dans des conditions peu favorables à la vie religieuse; l'autre, d'ordre juridique, vient de ce que la vie commune constitue non seulement une obligation mais aussi un droit du religieux.

De ces considérations découle la manière générale de procéder pour les nominations: Les autorités militaires religieuses exposent leurs besoins et leurs demandes aux supérieurs religieux: ceux-ci désignent les religieux qui après libre acceptation rempliront cette charge. Il n'est pas défendu aux religieux, animés d'une intention droite, de s'offrir pour ce ministère.

5 — SUJET

Le document vise les religieux et les membres des sociétés de vie commune. S'il parle plus particulièrement des aumôniers incapables de suivre habituellement la vie commune, il n'oublie pas ceux qui ne sont pas complètement retirés de la propre communauté. Il s'agit ici des religieux devenant aumôniers dans l'une des trois armées, y compris la marine et l'aviation.

6 — PRÉCAUTIONS A PRENDRE DURANT LA CHARGE

L'instruction manifeste partout cet unique souci: protéger les religieux afin de rendre leur ministère efficace et de faire que, retournés en communauté, ils puissent reprendre la vie commune sans difficultés.

A ce but tendent les moyens particuliers et les précautions proposées ici et là au cours de l'instruction. Voici quelques-unes des précautions d'ordre moral: tenue par les supérieurs de bureaux régional, provincial, d'assistance religieuse; présence auprès de l'aumônier général d'un religieux aumônier militaire; assignation à une localité possédant une maison de l'institut de l'aumônier; rappel des mesures qui s'imposent pour la garde de la chasteté, sommeil de la nuit dans une maison de l'institut ou au moins dans une maison religieuse ou pieuse; rencontre des aumôniers généraux et des supérieurs pour traiter des religieux aumôniers; série de questions envoyées régulièrement à l'aumônier général; correspondance assidue, visites fréquentes, invitations fraternelles, charité religieuse...

Il reste les précautions d'ordre juridique dont il sera question au paragraphe suivant.

Ces points ne manquent pas d'importance. L'expérience montre que la persévérance des religieux aumôniers dépend non moins du zèle de la communauté pour ses religieux que de l'emploi personnel des secours protecteurs. L'aumônier militaire est plus qu'on ne

saurait le croire touché par la charité empressée de ses confrères, leur assistance, les visites, les invitations et les lettres; d'autre part, il est profondément choqué et parfois même pris de dégoût pour sa communauté qui manifesterait indifférence et oubli. Sur ce point, il convient de citer l'exhortation apostolique de Pie XII aux prêtres et aux clercs affectés au service de l'armée datée du 3 avril 1939 et publiée dans *Acta Apostolicae Sedis* 31 (1939) 696-701.

7 — CONDITION JURIDIQUE DU RELIGIEUX AUMÔNIER MILITAIRE

Distinguons deux points de vue différents: le religieux, l'aumônier.

Comme aumônier, il reçoit par analogie une situation juridique fort semblable à celle de religieux curé. L'instruction précise des applications concrètes pour la nomination, la révocation, la discipline sacerdotale et apostolique, la vigilance et la correction. Quant à la durée de la charge, elle est limitée à 5 ans avec ces particularités que tous les deux ans le supérieur renouvelle s'il le juge bon, son consentement, et que, les 5 ans écoulés, le religieux ne peut être nommé de nouveau aumônier sans avoir vécu quelques mois dans une maison religieuse en se soumettant parfaitement à la discipline en vigueur.

Comme religieux, sa situation comporte deux éléments: il demeure religieux, légitimement absent de son couvent.

Puisqu'il demeure religieux, il ne perd aucun droit ou privilège, il est tenu aux mêmes obligations que ses confrères, tout en tenant compte de son état particulier. En matière d'obéissance, il est rattaché à une maison déterminée et n'oublie pas que sa vie reste soumise à la vigilance et au jugement de son supérieur à qui il est tenu de demander dispenses et permissions. En matière de pauvreté il rend compte régulièrement des dépenses et des recettes à son supérieur qui reçoit l'argent en surplus. En matière de chasteté il étudie avec son supérieur les moyens les plus aptes à la protéger. En matière de vie spirituelle, il suit chaque année les exercices spirituels de la retraite, et chaque mois il fait un jour de récollection dans une maison religieuse.

Légitimement absent de son couvent, l'aumônier diffère de l'exclaustré et conserve le lien qui le rattache à son institut et à un supérieur immédiat. Par suite il doit posséder un domicile local et un supérieur local immédiat qui porte la responsabilité de ses intérêts spirituels et temporels.

8 — CONSIDÉRATIONS

Il semble évident que la S. C. des Religieux adapte les obligations spéciales de la vie religieuse aux exigences du bien commun et aux besoins de l'apostolat. Aussi apporte-t-elle des adoucissements, permet-elle des dérogations sur des points précis. Dans ces concessions consenties pour le bien des âmes, elle tient avant tout à protéger les religieux. Formés à la vie religieuse, ceux-ci le sont nécessairement moins à l'apostolat séculier, d'où les précautions qui s'imposent pour un religieux qui passe subitement de la vie de son couvent à la vie des camps militaires.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

NÉCROLOGIE

R.F. Robert, convers, O.C.R. — R.S. Marie-de-la-Providence (Marie-Cécile Dupont, O.S.A. — RR.SS. Marie-Pierre-du-Sauveur (Georgine Limoges), Marie-de-la-Présentation (Rosalie Girard), Marie-Nazaire (Anna Ducharme), Marie-Aza (Emma Tougas), Marie-Lucretia (Suzanna Hagan), S.A. — RR.SS. Ste-Béatrice (Louisina Bourret), Ste-Louise (Virginie Damphousse), St-Ildephonse (Maria Lambert), St-Joachim (Marie Béland), A.S.V. — RR.SS. St-Jean de l'Eucharistie (Maria Geoffrion), Ste-Marthe (Albina Aubry), Catherine Barton, S.G.M. — St-Alban (Marie-Anaïs Dionne), Marie-de-la-Miséricorde (Marie-Clara Doyon), S.C.Q. — RR.SS. St-Ermel (Mary Clara Davis), De-la-Résurrection (Marie-Christina Nelligan), Ste-M. Herminie (Marie-Louisa Mignault), St-Joseph-du-Temple (Marie-Joséphine Lanctôt), St-Hermyle (Marie-Alexina Laperrière), C.N.D. — RR.SS. Marie-de-Béthanie (Virginie Gagnon), Ste-Alodie (Léonie Léger), P.S.S.F. — RR.SS. Canut (Marie-Emma Bouvet), Agapit-de-Pologne (Éva Beaupré), Virginia-Marie (Dorothy Regimbal), Marie-Clara Deshaies, F.C.S.P. — RR.SS. St-Léandre (Jeannine Moreau), St-Paul (Blanche Clément), M.I.C. — R.S. Marie-Marguerite-du-S.-C. (Berthe Brosseau), B.P. — R.S. M.-Florina (Susan McCarthy), SS.NN.J.M. — R.S. Ste-Rita-de-Cascia (Cécile Piché), S.M. — RR.SS. Marie-Wilfrid (Yvonne Morin), Marie-St-Honoré, Conseillère générale (Cérida Neveu), Marie-St-Jean-l'Évangéliste, Conseillère provinciale (Joséphine Turcot), P.M. — R.S. St-Bruno (Laura Déry), S.U. — R.S. Marie-de-St-Émile (Marie-Louise Bigaouette), S.C. — R.S. Marie-de-la-Rédemption (Azilda LaRocque), P.S.

LES MESSES DE MINUIT A NOËL DANS LES COMMUNAUTÉS

Le 1er août 1907, par concession « motu proprio » de S. Pie X, « afin de stimuler la piété des fidèles et d'exciter en eux la reconnaissance pour le mystère ineffable de l'Incarnation du Verbe », une faveur spéciale était accordée pour la célébration du Saint Sacrifice en la nuit de Noël. Dans les oratoires publics ou non des monastères de moniales, de tous les Instituts religieux, des maisons pieuses (tous établissements à fin religieuse ou caritative), des séminaires de clercs, où le Saint Sacrement était habituellement conservé, le Pape permettait la célébration à minuit d'une ou des trois messes rituelles de la Nativité.

Une réponse ultérieure du Saint-Office, en date du 26 novembre 1908, exigeait que les portes des oratoires restassent fermées, au moins, d'après les commentateurs, à l'ensemble des fidèles. En d'autres termes, la faculté semblait n'être accordée que pour les membres de la communauté et au maximum quelques invités.

Le Code, en son canon 821, § 3, a repris substantiellement le décret de 1907, autorisant la célébration d'une ou de trois messes à minuit, le jour de Noël, dans les oratoires des maisons religieuses, où l'on garde habituellement le Saint Sacrement.

Les commentateurs du Code se sont demandé si la restriction apportée le 26 novembre 1908 au décret du 1er août 1907 était encore en vigueur. Les avis étaient partagés (1).

Une réponse du Président de la Commission d'interprétation du Code fait cesser dorénavant toute hésitation. Un Nonce apostolique avait demandé à la Commission si, après la publication du Code, il restait obligatoire, d'après le décret du 26 novembre 1908, de fermer les portes des oratoires des communautés et par conséquent d'exclure les étrangers de la participation à la messe de minuit. Voici la réponse de feu le cardinal Massimo Massimi, en date du 5 mars 1954: « On ne voit pas comment on peut soutenir que dans les fonctions sacrées dont parle le canon prénommé on ne pourrait pas admettre les étrangers et encore plus qu'on ne devrait pas tenir

(1) CREUSEN, S.J., *Religieux et Religieuses*, 6e édit., n. 140.

les portes ouvertes, puisque d'une telle défense il n'y a aucune trace dans le même canon, qui règle cette matière » (1).

La controverse cessant pour les oratoires, une question peut se poser ultérieurement. Si pour des raisons de facilité ou de plus grande solennité, une communauté religieuse voulait faire usage du c. 821, § 3 dans son église publique, le pourrait-elle ? Jadis, la question avait été résolue négativement dans la seconde partie de la même réponse du Saint-Office du 26 novembre 1908. Cependant les commentateurs admettaient couramment que la messe de minuit fût célébrée non à l'oratoire, mais dans l'église, si les portes de celles-ci restaient closes au public ou au moins n'étaient pas ouvertes à tout venant. Cette dernière manière d'agir est certainement sanctionnée par la réponse récente. Aussi, le R.P. X. Ochoa, C.M.F. (2), dans le commentaire de cette réponse du 5 mars 1954, constatant les motifs raisonnables que peut avoir une communauté de préférer l'église à l'oratoire, admet-il que dans ce cas l'église « matériellement telle » puisse être considérée « formellement et juridiquement » comme un oratoire. Il n'exige d'ailleurs pas que cette « réduction » soit faite par la fermeture des portes, mais suggère, par exemple, l'annonce aux valves d'une célébration de la messe de minuit spécialement destinée aux religieux, ou encore l'annonce de la concession faite par le Supérieur aux fidèles d'assister à la messe de minuit dans l'église.

L'on admettra d'autant plus volontiers cette solution qu'elle est appuyée, en bien des endroits, par une coutume déjà longue.

E. BERGH, S.J.

SEPT NOUVEAUX CONSULTEURS A LA S. CONGRÉGATION DES RELIGIEUX

S. S. Pie XII a nommé 7 nouveaux consultants à la S. Congrégation des Religieux, de qui relève le gouvernement, la discipline, les études, les biens et privilèges des religieux et religieuses des divers ordres, congrégations et instituts.

Les nouveaux consultants sont: les RR. PP. Edward Heston, procureur général de la Congrégation de Ste-Croix; Pierre Tocanel, des Frères Mineurs conventuels; Pierre-M. Abellan, S.J., recteur de l'Université Grégorienne à Rome; Albert van Biervliet, rédemptoriste; Gerard Escudero, clarétin; Alvaro del Portillo, procureur général de l'institut séculier Opus Dei; et John Walter.

Ce dicastère romain comptait déjà 25 consultants.

(1) Cette réponse n'a pas été publiée aux *Acta Apostolicae Sedis*. Voir *Nouvelle Revue Théologique*, 1955, p. 189-190; *Commentarium pro Religiosis*, 1954, p. 328-352.

(2) *Commentarium pro Religiosis*, 1954, p. 348-351.

RALLIEMENT DES RR FF. CONVERS

Parmi les célébrations jubilaires de l'Oratoire St-Joseph du Mont-Royal au début d'août dernier, s'est déroulé un événement que le présent article voudrait mettre en lumière. Il s'agit du ralliement des Frères Coadjuteurs de nos communautés de Montréal et des environs, le 6 août, 1955.

Combien étaient-ils? Cent-cinquante? Deux cents? Tout près. N'importe! L'essentiel, c'est qu'ils sont accourus, répondant à l'invitation des autorités de l'Oratoire, et des Supérieurs de leurs communautés respectives. C'était le premier rassemblement officiel des religieux de cette catégorie; et cette journée de pèlerinage fut pour tous ceux qui y prirent part une récollection des plus bienfaisante. Chez saint Joseph nous nous sentions chez nous, et c'était reconfortant de se savoir les hôtes du Frère André.

Au fait, qui sont ces Frères? Pour la majorité, des jeunes gens, diversifiés par la variété de leur costume, mais rapprochés par un idéal commun de vie religieuse intense, et de respect pour le Prêtre, qu'un même toit abrite, et dont ils partagent les ambitions apostoliques. Mais à part les jeunes, on a aussi noté la présence d'hommes mûris par l'âge, et dont le regard serein reflétait l'équilibre conféré par une règle sûre, suivie durant tant d'années de régularité. Qu'on nous permette d'en nommer deux: le Frère Laurent, des Clercs de Ste-Croix, 80 ans, menuisier, et le Frère Auclair, des Oblats de Marie Immaculée, 81 ans, jardinier. C'étaient, avons-nous pu savoir, les doyens du groupe.

Le Frère Convers, on l'a dit justement, c'est l'homme de tous les métiers. Une petite enquête, menée parmi ces pèlerins, a révélé chez eux une grande variété de métiers. Ils sont: portiers, ménagers, électriciens, boulangers, peintres, cuisiniers, secrétaires, comptables, couturiers, mécaniciens, et, ce qui ne gêne rien pour la bonne impression à créer: imprimeurs.

Nous y avons rencontré des Frères Trinitaires: (4); des Capucins: (6); des Franciscains: (20); des Frères Blancs: (20); des Frères St-Viateur: (12); des Frères de Ste-Croix: (25); et des Frères Oblats: (65). Ces derniers, de beaucoup les plus nombreux, étaient venus d'aussi loin que Ste-Agathe et Ottawa.

Ces heures passées en contact intime avec saint Joseph et le Frère André les ont retremés dans leur idéal de vie cachée et ont

stimulé leur soif d'apostolat par le travail obscur, le sacrifice et la prière.

A la Pontificale que chantait S.E. Mgr Henri Routhier, o.m.i., dans la matinée, le T.R.P. Recteur souhaita la bienvenue à tous les pèlerins, rassemblés dans la nef de la Basilique. Il nota la présence des Frères. Ils y étaient, mais seraient probablement passés inaperçus. D'abord noyés dans cette foule, ensuite éclipsés en nombre par une multitude de religieuses de toutes cornettes, également en pèlerinage ce jour-là. Et si les Annales de l'Oratoire mentionnent leur passage, ce sera en minuscules, et les bons Frères n'ambitionnent pas davantage.

Dans son allocution, Monseigneur Routhier, Évêque missionnaire en Alberta, rend un vibrant hommage à ses confrères en religion, les valeureux coadjuteurs oblats, fidèles compagnons des Pères, constructeurs de chapelles, piliers matériels et spirituels de ses missions. En terminant, Son Excellence demande à saint Joseph d'obtenir, à de plus nombreux jeunes gens de chez nous, la grâce de la générosité, qui les fasse embrasser cette vocation, noble et grande devant Dieu, et très utile à l'Église, surtout à l'Église missionnaire.

Sur la fin de l'avant-midi, un appel des haut-parleurs rassemble de nouveau les Frères, dans la crypte, cette fois, au pied de la vénérable statue de saint Joseph, à proximité du tombeau du Frère André. Et le T.R.P. Recteur, en une causerie familière, déverse tout son cœur de père dans les paroles d'édification qu'il leur adresse. Sa longue expérience de Supérieur religieux lui fournit une abondante matière à un sermon, rempli de conseils très judicieux, et marqué au coin du plus grand surnaturel. L'heureux Père De Guire, qui a eu l'avantage de vivre de nombreuses années avec le Frère André, n'a qu'à puiser dans ses souvenirs pour présenter à ses auditeurs une foule d'anecdotes, pour illustrer les vertus qu'il nous propose. Nous serons des saints, dit-il, dans la mesure de notre conformité à la volonté de Dieu, directement communiquée par nos Supérieurs. L'obéissance est la grande vertu du Frère, coadjuteur du prêtre. Petit rouage caché, mais indispensable, il assure à la maison religieuse un fonctionnement souple et sans heurt.

Ne cherchons pas, poursuit le Père De Guire, à établir notre bonheur pour le temps, c'est trop fugitif, et trop précaire. « Ce qu'on gagne en étendue, on le perd en profondeur ». Or le lot du Frère étant ordinairement restreint, à lui d'en profiter pour travailler en

profondeur. Le Frère André se taisait humblement. Il n'a rien fait pour être connu, mais a tout fait pour se cacher... Que sommes-nous dans le corps mystique ? L'œil, la main, ou un doigt de pied ? Qu'importe ? Dans un corps, toutes les parties sont nécessaires. Et le Père De Guire de résumer ainsi toute sa pensée: « Etre là où Dieu nous a placé et le servir dans la joie ».

Le bouquet de la journée fut, sans contredit, l'hommage des Jongleurs de la Montagne, l'hommage de tout notre peuple, et pourquoi pas?... le discret hommage des Frères coadjuteurs, à saint Joseph. Des voix autorisées l'on dit, le « Grand Attentif », succès théâtral de première valeur, est un joyeux sermon que tous écoutent avec émerveillement.

Le « Grand Attentif », mais c'est justement le modèle parfait du Frère Convers ! Si nous nous sommes amusés de l'habile dialogue entre un saint Pierre gouailleur et deux anges taquins, nous avons été gagnés par un saint Joseph tel que le Père Legault nous le présente: jeune, intelligent, enthousiaste et débrouillard, mais plein de foi, et aimant passionnément Marie et Jésus. Car celui qu'on prie à l'Oratoire, celui qui nous comprend, ce n'est pas le saint Joseph figé, aux mains pâles et lisses, tenant à journée longue son lys fleuri; mais le saint Joseph vivant, aux mains noueuses comme les nôtres, ployant parfois sous le fardeau d'un travail éreintant. Il n'était pas tellement le « grand oublié » de la sainte famille terrestre, mais bien plutôt le « Grand Attentif » qu'on nous a fait voir, et que nous voulons imiter.

Cette heureuse initiative, de grouper les Frères en une journée de pèlerinage à Saint-Joseph, sous l'égide du Frère André, est une expérience à élaborer, et à répéter, dès l'an prochain, c'est le vœu émis par tous ceux que nous avons interviewés. Ils souhaiteraient aussi, à cette occasion, des rencontres entre les Frères des différentes communautés, pour l'édification commune et des contacts plus intimes. Tous se sont dit enchantés et édifiés de ce qui s'est fait en ce jour.

Au contact de leurs frères et de leurs sœurs, les pèlerins de l'Oratoire, criant leurs besoins à saint Joseph, ou lui clamant leur gratitude, nos Frères coadjuteurs ont mieux compris la nécessité dans laquelle ils se trouvent, d'intensifier leur vie de fidélité, d'oraison et de labeur, à l'exemple du Frère André. Le profane retousse parfois le nez sur les travaux apparemment insignifiants des Frères

convers; il peut à peine se faire à l'idée que la sainteté serait fabriquée d'une telle étoffe; lui, il l'associerait aux fines dentelles des surplis, au chant cadencé des moniales, à la prédication emportée. Assurément la sainteté s'y trouve. Mais le bon Dieu, qui connaît chacun de ses petits enfants, ne dédaigne pas de descendre jusqu'à la basse-cour, et d'y faire fleurir, sous des habits râpés, la sainteté, dans un cœur ne battant que pour Lui.

Tant que nos Frères s'appliqueront à retremper leur générosité aux pieds de saint Joseph, à étudier la vie de nos saints coadjuteurs, tels les Frères André, c.s.c., et Antoine, o.m.i., rassurons-nous, ils sont à bonne école.

Richelieu, P. Q.

ALPHONSE NADEAU, O.M.I.

UN INSTITUT D'ÉTUDES SACRÉES ENTREPREND SA 2^e ANNÉE A ROME

Des religieuses de toutes les parties du monde arrivent à Rome en grand nombre pour s'inscrire à *Regina Mundi*, institut romain d'études sacrées. *Regina Mundi* a ouvert ses portes pour la première fois l'an dernier, offrant aux religieuses un cours complet de trois ans dans les sciences sacrées. On s'attendait à recevoir 60 étudiantes, à l'ouverture des cours le 15 octobre 1954; en l'espace de deux semaines, le nombre en passa à 137.

On s'attend que l'inscription soit deux fois plus nombreuse quand s'ouvrira la deuxième année, le 18 octobre.

Cette école est dirigée par le Père Paul Dezza, S.J., La doyenne des études est une religieuse anglaise, la R.M. Magdalene, de l'Union romaine des Ursulines. L'école est provisoirement logée dans un édifice appartenant aux Sœurs de Saint-Joseph-de-Cluny, près de la basilique de Sainte-Marie-Majeure.

Tous les cours se donnent en quatre langues: italien, anglais, français et espagnol. On les donnera aussi bientôt en allemand.

Sur les 35 prêtres professeurs, tous, sauf deux, sont des membres de congrégations ou d'ordres religieux.

L'Institut offre des cours en théologie fondamentale, en théologie dogmatique et morale, en théologie ascético-mystique. Il enseigne également la Sainte Écriture, le droit canon, l'histoire de l'Église, l'archéologie et l'art sacré, la liturgie, la missiologie, les méthodes éducatives et catéchétiques, la doctrine sociale de l'Église, le chant grégorien. On donne aussi des leçons d'italien et de latin.

LA PIERRE D'ASSISE*

J'ai présentement sous les yeux plusieurs témoignages extrêmement élogieux de cet ouvrage: les uns viennent de religieux et de religieuses, d'autres de prêtres séculiers, d'autres de laïques. Tous rendent hommage à la fois à la doctrine, au style et à la présentation. Et en autant que je puis en juger, tous me semblent parfaitement mérités tant pour le thème que pour l'accent.

On sait que la vertu d'humilité est le fondement de toute vie spirituelle et qu'au témoignage de saint Augustin repris et développé par le R.P. Garrigou-Lagrande, plus l'on veut que l'édifice soit solide et élevé, plus il faut creuser profondément dans la terre pour en édifier les fondements. On connaît cet autre mot de saint Augustin à qui l'on demandait quelle était la première de toutes les vertus? Il répondait que c'était l'humilité; et la deuxième? encore l'humilité; et vous m'interrogeriez mille fois, ajoutait-il, que je ferais toujours la même réponse. De son côté, saint Thomas d'Aquin nous dit en substance, 2-2, 161, 5 que l'humilité ne tire pas son importance de l'excellence de son objet, car il est bien évident que l'objet des vertus théologiques qui est Dieu et l'objet des vertus intellectuelles qui est la raison elle-même sont plus excellents que l'objet de l'humilité qui est la répression du désir immodéré de sa propre excellence; mais l'humilité tire son importance du fait que sans elle toutes les autres vertus sont fausses et de peu de durée. Même les vertus théologiques exigent l'humilité: la foi par laquelle nous acceptons des vérités insaisissables aux lumières de la raison naturelle, l'espérance par laquelle nous mettons tout notre espoir de salut dans la miséricorde et le secours divins, la charité par laquelle nous devons aimer notre prochain comme nous-mêmes, malgré ce qu'il peut avoir de bien peu aimable au point de vue naturel. Et s'il en est ainsi des vertus théologiques, à combien plus forte raison doit-il en être de même des vertus cardinales et de toutes celles qui en dérivent.

L'importance de cette vertu étant acquise, il peut paraître bien étonnant que les théologiens et les auteurs spirituels n'en aient pas traité plus fréquemment. Ils ont publié, ici et là, en ces dernières années d'excellents ouvrages sur différents aspects de la vie religieuse,

* FERNAND-MARIE FORTIN, O.P., *La pierre d'assise, essai sur l'humilité*. Montréal, 1955, aux Éditions du Levrier, \$1.50.

la pauvreté, l'obéissance, la règle... mais rien qui retienne directement l'attention sur l'humilité. L'ouvrage de Boudinon date déjà et c'est le seul, je crois, que nous ayons sur le sujet depuis les Pères de l'Église, depuis saint Bernard en particulier.

Il faut convenir que c'est un sujet assez délicat à aborder. Il me semble que malgré ses meilleures intentions, celui qui s'y risque doit entendre à chaque paragraphe de son étude l'avertissement que Jésus met sur les lèvres des Juifs: « Médecin, guéris-toi toi-même », Luc 4, 23. J'admire la hardiesse de l'auteur et je souhaite que l'orgueil qui, au témoignage de saint Augustin, s'insinue même dans les œuvres bonnes pour leur faire perdre tout leur prix, épargne un essai si méritoire.

La rareté des ouvrages qui traitent spécialement de l'humilité est d'autant plus étonnante et regrettable que non seulement l'orgueil est à l'origine de toute révolte contre Dieu, mais aussi que « l'arri-visme » semble aujourd'hui le premier mobile d'une large part de l'activité humaine. S.E. le Cardinal Léger en a prévenu un auditoire dans une conférence et l'auteur de « La pierre d'assise » cite ces paroles tout à fait remarquable du Très Honorable Vincent Massey, gouverneur général du Canada, lesquelles rencontrent d'assez près la pensée de Son Éminence.

La caractéristique peut-être la plus significative de notre vie quotidienne, c'est la rareté croissante de la vertu d'humilité. Dans les domaines purement laïcs — si toutefois, il peut y en avoir — même l'homme du monde peut remarquer les conséquences ruineuses de l'orgueil dans la vie quotidienne. Sûrement, comme péché, c'est juste de le placer à la tête dans la fameuse liste des sept. Sir Thomas Brown l'a bien défini: « Orgueil: vice dont le nom est compris dans un mot, mais dont les maux ne sont point circonscrits par un nombre...

Les principes modernes d'éducation tendent à rejeter l'humilité. Notre temps, en insistant sur l'expression et l'épanouissement de la personnalité ainsi que sur l'extrême importance de l'idée de succès, semble bousculer l'humilité comme si elle était elle-même un vice. Du point de vue moral et intellectuel, les résultats en sont alarmants.

Il n'est pas nécessaire de joindre à ces témoignages celui de Stendhal qui écrit: « Toute situation sociale acquise suppose un amoncellement inimaginable de bassesses et de canailleries sans nom », cité par Gabriel Dromard dans *Les Mensonges de la vie intérieure*, pag. 33.

Rien de plus juste, car sans l'humilité, chacun des membres du corps social ne peut donner à l'accomplissement de son devoir d'état tout l'effort requis pour le bien-être et le progrès de l'ensemble.

Son désir de monter, d'occuper un poste supérieur, de faire parler de lui, ne peut se concilier avec les exigences de son devoir d'état et le désordre s'introduit dans tout le corps, parce que les pieds veulent voir, les mains veulent entendre, le cœur veut commander... Sans la vertu d'humilité, comment peut se comporter un missionnaire — s'il est seulement docteur en théologie — dans l'obscurité du confessionnal d'une humble église de campagne, une institutrice dans une école du rang, un Frère enseignant dans une vaste école de banlieue, une mère de famille dans une paroisse de colonisation ? Si chacun, en raison d'une trop grande estime de son excellence personnelle aspire à autre chose, que deviendront ces conditions et ces fonctions de base absolument nécessaires à toute société ? et cela au simple point de vue naturel. L'auteur a exposé d'une façon tout à fait remarquable ce qu'il faut en penser au point de vue surnaturel.



Maintenant, c'est peut-être en raison d'une déformation professionnelle due à vingt années d'enseignement de la théologie que les premiers chapitres de l'ouvrage ne m'ont pas pleinement satisfait.

J'aurais aimé trouver au tout début une définition nominale et une définition réelle de la vertu d'humilité. J'aurais aimé surtout que l'auteur eût commencé par situer cette vertu, dire quel rang elle occupe dans l'ordre des vertus.

Elle n'est pas une vertu théologique et ne se rattache à aucune d'elles. Elle n'est pas non plus une vertu cardinale, mais doit nécessairement se rattacher à l'une d'elles, puisque toutes les vertus, même celles qui en réalisent le plus imparfaitement la définition se rattachent à l'une ou l'autre des vertus cardinales.

La vertu d'humilité est une partie potentielle ou subjective de la vertu cardinale de tempérance, PRUMMER, t. II, No 648. La partie potentielle d'une vertu cardinale est celle qui, sous le même point de vue que cette vertu, porte sur une matière secondaire. Ainsi la force consiste avant tout à ne pas reculer devant les périls de mort, par suite elle s'exercera également en face de périls moins grands et prendra les noms de patience ou de persévérance. De même il appartient à la vertu de tempérance de soumettre à la raison éclairée des lumières de la foi les délectations sensibles les plus véhémentes comme celles du toucher. Par suite, toute vertu qui soumettra aux lumières de la raison éclairées de celles de la foi un appétit

désordonné sera une partie subjective de la tempérance et cette vertu tirera son nom de la matière sur laquelle elle s'exerce. S'il s'agit de modérer l'appétit de sa propre excellence, nous aurons l'humilité.

Voilà ce que j'aurais aimé trouver dans un ou deux premiers chapitres, d'autant plus que les aspects développés dans ces premiers chapitres ne semblent pas toujours correspondre clairement, du moins à première vue, aux intitulés.

L'auteur a probablement voulu laisser à la chaire des professeurs l'exposé purement doctrinal de la question. Sans doute, il a craint de déparer son ouvrage ou de l'allonger démesurément en faisant une part à l'enseignement scolastique. Il me semble qu'au contraire, il eut satisfait un plus grand nombre de lecteurs et eut servi autant à la chaire des professeurs qu'à leur vie spirituelle. Pour ce qui est de la longueur, il eut pu prévenir ce danger en omettant ou en abrégant plusieurs citations qui font double emploi, aussi en réduisant certains développements qui ne valent que par leur éloquence.



Il a voulu avant tout écrire un livre de spiritualité qui soit à la portée de toutes les âmes religieuses lesquelles ne sont pas toutes également familières avec l'agencement spéculatif des vertus. En ceci, on ne saurait trop louer son dessein et sa réalisation, d'autant plus que les motifs qui fondent l'humilité dans les ordres naturel et surnaturel sont admirablement exposés.

L'auteur n'a pas craint d'aborder les problèmes les plus profonds et les plus fondamentaux du dogme catholique: la justice originelle, la chute, la réparation... et il l'a fait avec une sécurité de doctrine et une exactitude d'expressions qui témoignent de sa science théologique. Nombreuses sont les pages dans lesquelles la haute tenue littéraire n'enlève rien à la solidité de la doctrine et à la précision des termes.

L'auteur décrit la condition de l'homme dans l'état de justice originelle.

Sans aucun avilissement ni aucun esclavage, au contraire, dans la plus parfaite liberté et avec beaucoup de grandeur d'âme, il était au milieu de la création un centre de collaboration pour la plus grande gloire de Dieu. Rattaché selon la volonté divine à chacun des êtres, il se subordonnait à son Maître céleste et lui rendait, rehaussés de ses adorations et de ses actions de grâces,

les hommages qu'il recevait de l'univers. La création s'offrait à lui comme à son souverain prêtre pour qu'il ouvre au concert universel de louange les voûtes éternelles. Tous les êtres unis par des liens de suave subordination et de joyeuse solidarité, se livraient à lui dans un geste d'oblation. Grâce au sacerdoce royal reçu à la création, son âme était pour le monde, comme l'autel d'où chacun des êtres s'élançaient vers le Très-Haut comme une louange de gloire. Les mains levées vers le ciel, l'homme, souverain prêtre de la création, ne cessait jamais de poursuivre l'hymne d'un immense offertoire: Recevez, Créateur ineffable, des êtres que vous avez répandus avec tant de largesse sur la terre, dans les mers et sous les voûtes célestes, toutes ces créatures qui chantent la gloire de votre Majesté et que je vous offre, moi, votre serviteur inutile, afin que, avec tous les collaborateurs que vous m'avez donnés, je contribue à réaliser le grand retour des êtres à leur destination éternelle dans la joie, l'ordre et la beauté du monde.

Nombreuses sont les pages d'une aussi belle venue dans « La pierre d'assise ». Nombreuses également sont celles qui remuent la conscience, suggèrent un examen salutaire et inspirent les meilleures résolutions.

Même avant de le lire, j'avais entendu reprocher à l'ouvrage l'abus des citations. Évidemment, la fécondité des sources offrait à l'auteur une tentation dont il était bien difficile de se défendre et le plan qu'il a adopté rendait encore la tentation plus prochaine. On remarquera toutefois que saint Thomas d'Aquin et ses commentateurs font plutôt figure de parents pauvres. Je ne reproche pas à l'auteur d'avoir ménagé les biens de famille; il l'a probablement fait par l'humilité. J'aurais aimé cependant trouver une allusion, si humble fut-elle, au Poverello, un trait seulement emprunté aux *Fioretti*.

Que l'on veuille bien noter, et c'est par là que je terminerai, que je n'aurais pas pris la peine de rédiger ce long commentaire si « La pierre d'assise » n'était pas un livre qui sort de l'ordinaire. Les restrictions du professeur de théologie ne lui enlève rien de ce qui peut profiter à la vie spirituelle. On connaît le mot de l'Imitation: « Mieux vaut éprouver la componction que d'en connaître la définition ». Et si le but de l'auteur a été de rappeler la nécessité et l'importance de la vertu d'humilité dans la vie chrétienne, il l'a certainement atteint.

LA LETTRE ET L'ESPRIT DANS LA VIE CHRÉTIENNE

La rénovation de la vie religieuse comporte, comme problème sous-jacent, celui de la lettre et de l'esprit dans l'observance des règles et des constitutions; ces deux éléments régulateurs fixent pour tout religieux le premier devoir d'état (1). En effet, « les religieux, les Supérieurs aussi bien que leurs sujets, doivent, tous et chacun, non seulement observer fidèlement et intégralement les vœux qu'ils ont émis, mais encore se conformer aux règles et constitutions de leur religion et ainsi tendre à la perfection de leur état » (2).

Comme l'indique le canon qui vient d'être cité, le droit ecclésiastique distingue les règles et les constitutions, lorsqu'il s'agit de désigner la norme de vie imposée aux religieux, pour leur permettre de tendre plus efficacement à la perfection évangélique, dans la vie commune selon la fin propre de chaque religion. En effet, d'après les Normes approuvées par la S.C. des Religieux le 6 mars 1921, pour la fondation des nouvelles congrégations religieuses, il faut ne pas appeler leur norme de vie *règles*, mais *constitutions* (3).

Jusqu'au XVI^e siècle, les Instituts nouveaux adoptaient l'une des règles anciennes approuvées par l'Église, c'est-à-dire celles de saint Basile, de saint Augustin, de saint Benoît et de saint François d'Assise. Les constitutions s'ajoutaient à la règle adoptée, afin d'indiquer pour chaque Institut, les lois particulières devant en régler l'organisation et les principales obligations.

Mais dans la terminologie juridique actuelle, le terme *règles* est réservé pour désigner les quatre règles nommées précédemment; les constitutions tiennent lieu des anciennes règles, pour les Instituts qui, depuis le XVI^e siècle, n'ont pas adopté l'une d'entre elles. Néanmoins, on comprend parfois sous le nom de règles, au sens large, des prescriptions d'ordre plutôt disciplinaire, et seules les

(1) Voir J. CREUSEN, S.J., *Religieux et Religieuses d'après le Droit ecclésiastique*, 6^e éd., Paris, Desclée de Brouwer, 1950, p. 189.

(2) Can. 593.

(3) Voir Norme 22h, *Actes de S.S. Benoît XV*, Paris, Bonne Presse, t. 3, p. 129.

constitutions sont approuvées par le Saint-Siège lorsque les phases juridiques requises ont été complétées (4).

En conséquence, les considérations suivantes relatives à la lettre et à l'esprit dans la vie religieuse, s'appliqueront aux règles et aux constitutions, auxquels il faut ajouter cependant les coutumes écrites ou orales qui jouent un grand rôle, surtout dans les Ordres et Congrégations de femmes (5). Les Instituts séculiers, à cause de leur approbation récente, sont par là même moins concernés par le problème de la lettre et de l'esprit.

I — NOTIONS

1) LA LETTRE

« La lettre est constituée par l'ensemble des lois, règles et constitutions, coutumiers et usages, qui précisent les obligations des membres des états de perfection et en organisent la vie extérieure » (6). Les composantes de la lettre peuvent s'appeler encore *observances*, que l'on peut définir ainsi: « Dans la vie religieuse, le mot « observances » désigne d'une façon générale, les prescriptions imposées aux membres des divers Instituts; il comprend les pratiques de tendance à la perfection ainsi que les règles de discipline et de formation.

« Concrètement, nous appelons ici « observances », les articles du droit religieux, les règles et constitutions, les directoires, les coutumiers, le cérémonial et les préceptes des Supérieurs: en somme, un ensemble d'ordonnances nécessaires au soutien normal d'une société religieuse: un ensemble d'ordonnances destinées à assurer

(4) Pour plus de détails sur cette question, voir: CREUSEN, *Religieux et Religieuses*, p. 200. DOM PIERRE BASTIEN, O.S.B., *Directoire canonique à l'usage des Congrégations à vœux simples*, 4e éd., Bruges, Beyaert, 1933, p. 28. M.C.A. CORONAFA, O.F.M.CAP., *Institutiones Juris Canonici*, 3a ed., Romae, Marietti, 1948, t. 1, p. 605-606. T. SCHAFER, O.F.M.CAP., *De Religiosis ad normam Codicis Juris Canonici*, Münster, Aschendorff, p. 57-59. GERMAIN LESAGE, O.M.I., *L'accession des Congrégations à l'état religieux canonique*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1952, p. 220-221. Etc.

(5) Voir A. EHL, *Direction spirituelle des Religieuses*, adapté de l'allemand par J. Creusen, S.J., 2e éd., Paris, Desclée de Brouwer, 1948, p. 54.

(6) R.P. MARIE-EUGÈNE DE L'ENFANT-JÉSUS, O.C.D., La tradition et le sens de la rénovation relativement aux éléments communs et particuliers des états de perfection, dans *Acta et Documenta Congressus generalis de statibus perfectionis*, Romae, Societas S. Pauli, 1952, t. 2, p. 31.

le fonctionnement de l'état religieux, *école de vie évangélique* » (7).

Aux règles et aux constitutions des Instituts religieux s'ajoutent des coutumes et des usages, qui s'intègrent au cadre législatif. Il s'agit « ...de pratiques pieuses qu'un religieux généralement influent a imaginées pour son propre compte sans songer le plus souvent à les ériger en règle de conduite pour les autres. Mais, après lui, d'autres les ont reprises, gardées, transmises, parfois avec scrupule. Ces traditions qui n'ont aucun lien essentiel avec l'esprit d'un Ordre, à s'accumuler, risquent d'encombrer la vie religieuse et de détourner ses sujets de l'essentiel de leur vocation » (8).

Un attachement exagéré à la lettre seule, entraîne une déviation d'esprit et de jugement qui rend mesquin et étroit. On peut décrire ainsi une religieuse selon la lettre: « La religieuse selon la lettre est tranquille, sans être heureuse. Elle ne descend presque jamais au fond d'elle-même, une sorte de peur l'en retient. Elle ne trouve presque jamais à se reprendre elle-même, elle ne voit guère ce qu'elle pourrait réformer à ses manières d'être. Si on lui fait quelque reproche, elle impute tout de suite la sévérité de sa supérieure à l'injustice de celle-ci, ou peut-être à quelque rapport malveillant de ses Sœurs. Elle juge très vite la conduite des autres, ne considère son devoir que comme une tâche qu'elle aime humainement et à laquelle elle se donne sans considération surnaturelle, ou qui lui coûte, lui déplaît, qu'elle pratique à contre-cœur et où il lui semble qu'on la relègue sans considération pour ses mérites et pour les services qu'elle y rend. Elle est une mercenaire sans salaire et sans joie » (9).

2) L'ESPRIT

L'esprit d'une communauté religieuse n'est pas « ...une réalité vague et mouvante dont la saisie profonde est réservée à quelques privilégiés » (10). Au contraire, c'est la caractéristique essentielle qui donne à un Institut son but et sa raison d'être.

(7) LOUIS ROUTHIER, C.S.S.R., *Les observances*, dans *Actes du premier Congrès religieux canadien*, Ottawa, Conférence Religieuse Canadienne, 1954, p. 198-199.

(8) R.P. VICTOR DE LA VIERGE, O.C.D., *Le principe des adaptations*, dans *Les adaptations de la vie religieuse*, Paris, Éditions du Cerf, 1948, p. 14-15.

(9) M. GAUCHERON, *L'esprit religieux est esprit de vérité*, dans *La Vie Spirituelle*, oct. 1950, p. 295.

(10) R.P. VICTOR DE LA VIERGE, *loco cit.*, p. 13.

On peut considérer l'esprit d'abord au point de vue OBJECTIF. Alors, il est l'inspiration divine que le fondateur a cristallisée dans des formules écrites, afin de déterminer le but à poursuivre et les moyens de l'atteindre.

Mais ce que l'on entend plus généralement par l'esprit, c'est son aspect SUBJECTIF. On peut alors le définir: « ...une grâce ou une forme particulière de la charité surnaturelle, donnée par Dieu à un fondateur et transmise par lui à son Institut, qui est ordonnée directement à la réalisation de sa mission dans l'Église. L'esprit exerce son influence sur tout le comportement et l'activité de celui qui l'a reçu. Il devient d'une façon concrète et vivante dans un Institut et dans ses membres, une façon de penser, d'agir et d'être en fonction de la vertu du Christ qu'il doit publier et de la mission spirituelle qu'il doit réaliser. Ainsi incarné, l'esprit crée une forme particulière et caractérisée d'humanisme surnaturel qui fait école. L'esprit de saint François d'Assise, l'esprit de saint François de Sales, l'esprit de sainte Thérèse ont, chacun d'eux, des caractéristiques vivantes qui sont bien connues » (11).

Alors que les traditions peuvent encombrer la vie religieuse et n'ont aucun lien essentiel avec l'esprit d'un état de perfection, la véritable tradition au contraire peut pratiquement se greffer à l'esprit, car « ...s'insinuant entre la lettre et l'esprit, elle relève plutôt de l'esprit. Elle permet de dégager les traits essentiels, et de trouver dans l'héritage de l'Ordre que sa fidélité transmet un guide sûr pour l'avenir comme un régulateur » (12).

Tandis que la religieuse selon la lettre se perd dans les minuties, la religieuse selon l'esprit « ...est tout le contraire d'une méticuleuse, d'une pusillanime ou d'une scrupuleuse. Elle saura toujours faire le départ entre l'essentiel et l'accessoire, entre la fin et les moyens, entre les préceptes à ne jamais omettre et les pratiques secondaires qu'une urgence commande d'abandonner. (...)

« La religieuse selon l'esprit est dans une paix heureuse, mais n'est jamais tout à fait contente d'elle-même, toujours avide de se mieux connaître et de faire mieux qu'elle ne fait. Elle aime son devoir, mais se méprise elle-même; elle fait tout son possible, mais n'atteint jamais son idéal, car il s'élève à mesure qu'il grandit.

(11) R.P. MARIE-EUGÈNE DE L'ENFANT-JÉSUS, *La tradition et le sens de la rénovation*, dans *Acta et Documenta Congressus generalis*, t. 2, p. 30-31.

(12) R.P. VICTOR DE LA VIERGE, *loco cit.*, p. 15.

Elle est heureuse quand même, car son cœur est libre et elle ne vit que pour Celui qu'elle aime. Elle l'aime en tous ceux en qui il s'incarne pour elle, ses malades, ses sœurs, surtout ses supérieures et son institut. Elle ne tient à rien, ne désire rien, est contente de tout, est prête à tout. La Règle lui paraît un joug suave et elle s'y conforme aisément, comme à ce que réclame son cœur. Elle n'en est jamais l'esclave, car l'amour qui l'y attache sait aussi l'en délivrer. Elle a en tout ce qu'elle fait la sensation d'une vie ardente, joyeuse, où elle avance de clarté en clarté » (13).

II — DISTINGUER L'ESSENTIEL DE L'ACCIDENTEL

Dans les Instituts religieux, il ne faut pas s'écarter à la légère de la formule littérale de la règle ou des constitutions, mais ce qui importe avant tout c'est leur sens et leur esprit. C'est pourquoi il ne faut pas être étroit et mesquin « ...quand un motif raisonnable nécessite ou justifie une autre manière d'agir ou la demande d'une dispense » (14). Ce qui est vrai des cas individuels, l'est aussi de certaines règles, coutumes ou autres pratiques qui, de droit ou de fait, sont en vigueur dans une communauté. En effet, « ...toute forme de vie religieuse, même approuvée par l'Église, comporte un élément de caducité; car toute règle a vu le jour pour répondre à un besoin spirituel d'une époque donnée. Or il arrive que par la suite des temps, les besoins de la chrétienté s'étant modifiés ou la vie spirituelle elle-même ayant connu, à l'instar du monde où sa sève se nourrit, une certaine évolution, telle forme de vie religieuse se trouve mise en demeure d'envisager des adaptations, ou de souffrir, sinon de mourir, du mal d'anachronisme » (15).

Sans doute, c'est la lettre qui permet à l'esprit de se concrétiser, de se cristalliser. Cependant les éléments de régulation extérieure n'ont pas tous la même importance, ne peuvent pas tous jouir de l'immutabilité. Pour démêler plus facilement l'écheveau des composantes de la lettre, il faut d'abord distinguer l'essentiel qui est invariable, et l'accidentel qui peut être l'objet de mutations: « Dans le cadre de la vie religieuse, écrit le Père Victor de la Vierge, la lettre

(13) GAUCHERON, *L'esprit religieux est esprit de vérité*, dans *La Vie Spirituelle*, oct. 1950, p. 294-295.

(14) EHL-CREUSEN, *Direction spirituelle des Religieuses*, p. 53.

(15) DOM PIERRE BASSET, O.S.B., *Accomodata renovatio statuum perfectionis quoad vitam communem*, dans *Acta et Documenta Congressus generalis*, t. 1, p. 211.

comporte un double élément qu'il faut tout à fait distinguer. Un élément stable d'abord et nécessaire lequel se confond avec les observances qui touchent de si près à l'esprit que sans elles, celui-ci ne peut ni exister, ni se développer, ni se communiquer. Ces observances ou lettre essentielle constituent des lois générales ou *principes*.

« Le second élément, au contraire, est variable. Il est fait des précisions tout à fait pratiques, qui permettent ou qui doivent permettre aux lois générales d'être appliquées intelligemment, à travers le temps et l'espace, à toutes les contingences, sans cesse mouvantes à l'intérieur comme à l'extérieur, de l'Ordre » (16).

Les frontières de l'essentiel et de l'accidentel ne sont pas susceptibles d'évoluer avec le temps, car elles doivent être déterminées par les données de l'Écriture interprétée par la Tradition ecclésiastique et la théologie (17). Cependant, si l'on peut dire, en principe, que les éléments essentiels doivent demeurer constants, les éléments accidentels ne le seront pas nécessairement et toujours. Au contraire, ce sont ces derniers qui forment le contexte où l'esprit devra entraîner parfois des modifications, car « si l'élément secondaire dans la règle est nécessaire, il n'est pas nécessaire qu'il soit invariable » (18).

III — DÉVIATIONS PAR DÉFAUT OU PAR EXCÈS

1) DÉVIATION PAR DÉFAUT.

Il faut de la vigilance pour empêcher que le virus du relâchement n'atteigne les états de perfection. Nous n'avons qu'à parcourir l'histoire de la vie monastique et religieuse pour le constater; comme exemple, nous n'aurions qu'à lire la description que fait l'empereur Ferdinand I de l'état des monastères de son empire et des règnes voisins, peu de temps avant le concile de Trente (19). L'une des plus dangereuses illusions qui puissent conduire au relâchement est de « ...se débarrasser de la lettre de la loi, sous prétexte qu'on en garde l'esprit » (20). En effet, la mésestime de la lettre entraîne normalement l'anémie de l'esprit.

(16) *Le principe des adaptations*, dans *Les adaptations de la vie religieuse*, p. 14.

(17) RÉGINALD OMEZ, O.P., *La tradition et le sens de la rénovation*, dans *Acta et Documenta Congressus generalis*, t. 2, p. 37.

(18) R.P. VICTOR DE LA VIERGE, *loco cit.*, p. 17.

(19) Voir JEAN DURAND, C.S.C., *Vie commune et pauvreté chez les religieux*, Montréal, Fides, 1952, p. 106-107.

(20) ÉMILE JOMBART, S.J., *La tradition et le sens de la rénovation*, dans *Acta et Documenta Congressus generalis*, t. 2, p. 27.

Parlant du danger actuel qu'il y a pour le sens religieux de s'émousser, S.E. le Cardinal Valeri, Préfet de la S. C. des Religieux, disait aux membres du Congrès religieux canadien dans son discours d'ouverture: « Indépendamment de toute mauvaise volonté, les religieux et les religieuses sont du moins sérieusement exposés, spécialement si leur vigilance venait à se relâcher, à subir inconsciemment les effets d'une prétendue largeur de vues qui se réclame des temps nouveaux et à abdiquer sans secousse ni remords, sous la poussée des propensions naturelles renaissantes et l'entraînement des exemples du dehors, les rigueurs salutaires d'un ascétisme jugé trop légèrement anachronique » (21).

A la même occasion, en recommandant aux religieux d'étudier et d'enraciner profondément dans leur âme le sens religieux, le même Prélat affirmait: « Cette nécessité est d'autant plus impérieuse que le religieux d'aujourd'hui a un redoutable et laborieux processus d'adaptations multiples aux conditions présentes de vie et d'action à affronter. Il lui faut envisager l'éventualité de formules nouvelles harmonisées avec les temps nouveaux; par ailleurs, il aura à se garder de l'engouement inconsidéré pour l'inédit, évitant de confondre progrès avec nouveauté ou de subordonner toute amélioration au mépris du passé » (22).

Dans la lettre qu'il adressait à S.E. le Cardinal Micara, à l'occasion du premier congrès international des religieux en 1950, S.S. Pie XII écrivait notamment: « Cette nécessité de s'adapter aux progrès des mœurs actuelles ne signifie nullement pour les âmes consacrées à Dieu qu'elles doivent se prêter, en quelque façon que ce soit, aux exigences du monde et à ses folles séductions et à ses appels » (23).

De nos jours surtout, ce défaut se rencontre davantage chez les jeunes; certains apôtres aussi, dans l'ardeur de leur zèle, n'y échappent pas totalement: « Cette mésestime est habituellement le fait de la jeunesse qui, aveuglée par son dynamisme et sa générosité, croit pouvoir réaliser un idéal embrassé avec enthousiasme, en dehors de ce cadre des traditions et des lois qui n'apparaît que gênant.

« C'est aussi une illusion assez répandue dans la jeunesse de croire que le monde commence avec elle et d'ériger ses aspirations

(21) *Actes du premier Congrès religieux canadien*, p. 47.

(22) *IBID.*, p. 53.

(23) *Doc. Cath.*, 47 (1950), 169^l.

en lois universelles et absolues. Aussi pense-t-elle pouvoir légitimement réformer les institutions pour les mettre à sa mesure et les régler selon ses désirs les plus nobles. Ceci se vérifie surtout après les grands bouleversements qui rompent la chaîne de la tradition et semblent condamner le passé. La jeunesse subit une poussée instinctive et profonde de réaction contre le passé et veut « se réaliser » elle-même en pleine indépendance. C'est ce que l'on constate à l'heure actuelle.

« Cette mésestime se trouve parfois chez l'apôtre authentique dont la charité est douloureusement immergée dans la grande misère des âmes de son temps et dans les besoins graves et urgents auxquels il doit répondre. L'ardeur de son zèle, sa grande pitié des âmes, la nécessité de l'action, ses méthodes et ses succès personnels lui font perdre de vue les exigences de la sanctification de l'apôtre lui-même; lui font oublier d'autres valeurs surnaturelles authentiques, comme la prière purement contemplative, ainsi que la perspective dans laquelle chacune doit s'inscrire pour rester dans l'ordre divin » (24).

2) DÉVIATION PAR EXCÈS.

Dans l'interprétation de la lettre et de l'esprit, on peut pécher par défaut ou par excès, ce qui entraîne presque inévitablement des oppositions et des conflits entre les partisans de la lettre et ceux de l'esprit. Cependant il semble que la déviation qui mérite davantage d'être analysée actuellement, c'est l'attachement exagéré à la lettre. En effet, le Saint-Siège rappelle souvent le devoir pour les communautés religieuses de reviser le cadre de la lettre, afin d'y faire disparaître les anachronismes et d'y effectuer courageusement les saines adaptations qu'exigent les besoins de notre époque.

S'il est des lois restrictives qui, comme les vêtements, s'usent par l'usage, il en est aussi que l'on a tendance à durcir et à scléroser. La vie religieuse en arrive ainsi à se débilitier: « La multiplicité des exercices religieux crée un réel danger, écrit l'abbé Ehl, celui de voir l'effort vers la perfection se disperser et partant perdre de sa puissance, dégénérer en minutie et en inquiétude. Les religieuses se laissent facilement égarer. Elles ne voient plus la forêt, comme on dit,

(24) R.P. MARIE-EUGÈNE DE L'ENFANT-JÉSUS, *La tradition et le sens de la rénovation*, dans *Acta et Documenta Congressus generalis*, t. 2, p. 33-34.

tant il y a d'arbres, et perdent ainsi de vue le but propre de la vie spirituelle » (25).

Pour retirer de l'état de perfection de sérieux résultats de sanctification, il ne faut pas séparer l'esprit de la lettre, il faut vivifier et valoriser la lettre par l'esprit. En effet, « la lettre est insuffisante sans l'esprit. Elle pourra souvent mettre à l'abri du péché, du moins du péché grave; mais, si elle est seule, elle est indigne de personnes tendant à la perfection. Elle fait des esclaves, des sortes de machines, d'automates; elle multiplie les gestes mécaniques, mais supprime ou rarifie les actes vraiment humains, vraiment surnaturels, vraiment méritoires » (26).

A la veille du congrès international des religieux tenu à Rome en 1950, S.S. Pie XII, dans sa lettre adressée à S.E. le Cardinal Micara, écrivait à ce propos: « Cette réforme complète de soi et de ce qu'on a n'est pas du tout l'abdication ou le mépris irréfléchi de tout ce que les aînés ont laborieusement établi, et qui doit être regardé comme la gloire et l'honneur de chaque Institut. Elle consiste plutôt à ne point s'engourdir dans l'inertie, à traduire dans sa vie les grands exemples des fondateurs, à nourrir intensément la flamme de la piété, à mettre tout en œuvre pour que les saintes lois de chaque Institut ne deviennent pas un assemblage de règles extérieures inutilement imposées dont « la lettre, en l'absence de l'esprit, tue » (cf. II Cor., III, 6), mais que chaque loi soit réellement un moyen d'acquérir la vertu surnaturelle et que ceux qui sont tenus de se servir de ces moyens puissent concevoir un désir toujours plus grand de la sainteté et employer toute leur activité, à l'exemple de l'apôtre Paul, au salut de leurs frères » (27).

Un attachement déraisonnable à la lettre étriquée la vie spirituelle et ne procure qu'une sécurité matérielle du devoir accompli: « Ne retrouve-t-on pas ici, écrit le Père Victor de la Vierge, la seconde attitude dénoncée par S.E. le Cardinal Suhard lorsqu'il parle de « l'intégrisme », attitude de ceux qui s'enferment dans les formes déjà établies de l'Église et se coupent de toute influence actuelle » (28).

(25) *Direction spirituelle des Religieuses*, p. 67.

(26) JOMBART, *La tradition et le sens de la rénovation*, dans *Acta et Documenta Congressus generalis*, t. 2, p. 27.

(27) *Doc. Cath.*, 47 (1950) 1698.

(28) *Les principes des adaptations*, dans *Les adaptations de la vie religieuse*, p. 25. Voir aussi S.E. LE CARD, SUHARD, *Essor ou déclin de l'Église*, Paris, Éditions du Vitrail, 1947, p. 38-39.

Lors du congrès général des états de perfection tenu en 1950, quelques rapports oraux ou écrits réprouvent l'estime hypertrophiée de la lettre. Ainsi, dans la formation des sujets, on signale les dangers du formalisme, du légalisme, du particularisme et de la « mécanisation » (29). On parlera encore d'un « ...certain formalisme en bien des pratiques qui semblent désuètes, spécialement en certaines Congrégations anciennes » (30).

Après avoir rappelé la nécessité des règles et des bonnes coutumes, S.E. Mgr Alfred Ancel ajoutait, en termes énergiques, qu'il ne faut pas donner plus d'importance à la lettre qu'à l'esprit et à la charité: « Mais il ne faut pas, écrit-il, que les supérieurs et les membres des sociétés religieuses donnent plus d'importance à la lettre qu'à l'esprit, à la régularité qu'aux exigences authentiques de la charité. Surtout, il ne faut pas que la vie religieuse tout entière soit ramenée à une simple observation littérale, même minutieuse, de la règle et des observances. Il peut, hélas! exister un formalisme étroit et égoïste, sans amour et sans rayonnement. N'appelons pas cela une vie religieuse. Cela ressemble à la vie religieuse comme un cadavre ressemble à homme vivant. Une vie religieuse n'est authentique que si l'amour est au point de départ et au terme de toute activité. Et l'amour vrai se manifeste d'abord par l'observation de la loi naturelle et de la charité envers le prochain » (31). Un tel formalisme peut même « ...transformer le couvent en caserne » (32).

Le manque de ferveur est souvent la cause de la fidélité matérielle à la lettre: « Cette tiédeur s'est établie en des positions qui lui sont devenues faciles. On peut discuter avec la lettre et la faire céder sur les points gênants; l'esprit a des exigences plus absolues, bien qu'elles soient moins précises. Changer pour s'adapter, ce serait perdre des positions aménagées et des attitudes devenues faciles, se placer sous une lumière plus crue et plus exigeante et s'obliger à un effort vigoureux. (...)

(29) VOIR RENÉ CARPENTIER, S.J., *De quibusdam periculis generalibus in institutione alumnorum vitae religiosae praecavendis*, dans *Acta et Documenta Congressus generalis*, t. 2, p. 548-549.

(30) I. VAN HOUTRYVE, O.S.B., *Éléments régulateurs et intégrants de la vie religieuse*, dans *Acta et Documenta Congressus generalis*, t. 1, p. 464.

(31) *La tradition et le sens de la rénovation*, dans *Acta et Documenta Congressus generalis*, t. 2, p. 21.

(32) M.-J. NICOLAS, O.P., *Vœu et vertu d'obéissance*, dans *Directoire des Supérieures*, Paris, Éditions du Cerf, 1948, p. 82.

« Cet attachement exagéré à la lettre qui draine les forces pour les employer exclusivement à des observances régulières crée un ascétisme qui gêne l'épanouissement de la charité surnaturelle. (...) La fidélité exagérée à la lettre, préoccupée surtout de renforcer cette armature ou vêtement extérieur pour qu'il résiste à toutes les pressions, étouffe la vie qu'il veut conserver. A conserver ainsi, on risque de conserver un corps sans âme, une institution sans charité véritable et qui ira s'anémiant jusqu'à en mourir » (33).

Au cours des siècles, plusieurs saints ont parfois tenté d'ébranler le respect sacré des « recettes » éprouvées! Ainsi, au XIII^e siècle, c'est saint François d'Assise (34); un peu plus tard dans le même siècle, saint Bonaventure adopte et défend une position de Cicéron selon laquelle « l'acte suprême de la prudence consiste à se garer des embûches » (35). Et au XVII^e siècle, ce sont saint François de Sales avec ses Visitandines et saint Vincent de Paul avec ses Filles de la Charité (36). De nos jours, la fondation des Instituts séculiers contribue souvent à dégager l'esprit des états de perfection d'une lettre parfois trop matériellement interprétée et observée. Comme exemple, signalons le cas des Petits Frères du père De Foucauld, auxquels leur Supérieur adressait ces lignes: « Il ne faut plus avoir peur, mais dans la mesure où nous serons entièrement fidèles à cette intimité d'imitation et d'union dans l'amour, il ne faut plus avoir peur de briser des formules de vie trop étroites, des définitions trop rigides » (37).

Alors que les jeunes surtout sont enclins à mésestimer la lettre, le culte désordonné de la lettre est plutôt le fait de l'âge mûr et de la vieillesse, qui n'aiment guère rompre avec leurs habitudes: « L'attachement excessif à la lettre est assez fréquemment une des manifestations de ce « conservatisme » ou esprit de conservation de l'homme mûr ou ancien qui, absorbé par sa tâche spécialisée n'a plus de contact vivant avec les réalités et les aspirations nouvelles, dont l'intelligence n'a plus la vigueur pénétrante nécessaire pour

(33) R.P. MARIE-EUGÈNE DE L'ENFANT-JÉSUS, *La tradition et le sens de la rénovation*, dans *Acta et Documenta Congressus generalis*, t. 2, p. 35.

(34) Voir H.-R. PHILIPPEAU, *Prudence et obéissance*, dans *Prudence chrétienne*, Paris, Éditions du Cerf, 1948, p. 74.

(35) *Ibid.*, p. 75.

(36) *Ibid.*, p. 76.

(37) R. VOILLAUME, *Au cœur des masses*, 5^e éd., Paris, Éditions du Cerf, 1954, p. 56.

les saisir et dont la volonté refuse inconsciemment l'effort nécessaire pour s'adapter à des habitudes nouvelles. Les habitudes prises, seraient-elles des mortifications, sont devenues les reines de la vie et en raison de l'équilibre dont on leur est redevable, volontiers on est porté à leur donner une valeur absolue.

« Cette tendance ne procède pas seulement d'une cause naturelle; elle trouve son appui puissant et surnaturel dans le souvenir des grâces dont les observances religieuses, quelques-unes en particulier, ont été l'occasion dans le passé et restent la source dans le présent. Chez certains le goût et même le culte désordonné de l'antique créent une véritable répulsion pour toute nouveauté » (38).

Voilà un défaut dans lequel aussi tomberont plus facilement que d'autres les âmes, même ferventes, que les auteurs spirituels appellent « angéliques », et dont la physionomie spirituelle est dominée par la mémoire. Ces âmes reproduisent surtout la vie cachée du Christ; elles sont très attentives aux divers moyens de perfection et à la fidélité au devoir quotidien, car chez elles la grâce atteint surtout la mémoire. C'est le plus grand nombre des chrétiens. Les épreuves de ces âmes se trouvent surtout dans la pratique de la charité fraternelle et dans l'apostolat, pour lesquels il leur sera parfois difficile de sacrifier les minuties de la règle et des coutumes (39).

IV — RAPPORTS ENTRE LA LETTRE ET L'ESPRIT

1) LA LETTRE TUE, L'ESPRIT VIVIFIÉ.

En affirmant que « la lettre tue, mais que l'Esprit fait vivre », saint Paul voulait signifier par la « lettre » que l'ancien Testament contient des préceptes qui pouvaient s'exprimer dans des formules précises, susceptibles d'être écrites. Au contraire, par « l'esprit », l'Apôtre entendit que la loi du nouveau Testament est une loi non écrite, une impulsion intérieure de l'Esprit-Saint ouvrant des perspectives illimitées de progrès. En conséquence, « l'A.T. tue » en ce sens qu'il fait surabonder le péché en multipliant les préceptes

(38) R.P. MARIE-EUGÈNE DE L'ENFANT-JÉSUS, *La tradition et le sens de la rénovation*, dans *Acta et Documenta Congressus generalis*, t. 2, p. 34-35.

(39) R.P. GARRIGOU-LAGRANGE, O.P., *L'éternelle vie et la profondeur de l'âme*, Paris, Desclée de Brouwer, 1950, p. 366-367. Id., *Le Sauveur et son Amour pour nous*, Juvisy, Éditions du Cerf, 1933, p. 418-419. A. SAUDREAU, *Les degrés de la vie spirituelle*, Paris, Téqui, 1935, t. 2, p. 450-451.

sans donner la force de les observer; or la rançon du péché c'est la mort. (...) L'Esprit du Dieu vivant, au contraire, agit dans le cœur de l'homme, justifie et donne la vie, fait à la fois connaître et pratiquer le bien » (40).

Cette formule de saint Paul ne peut donc s'appliquer directement aux relations qui doivent exister entre la lettre et l'esprit dans la législation des états de perfection; « ce dont il doit être question ici, c'est de l'antithèse et de la relation entre une formule d'action par elle-même morte et son sens profond » (41). En d'autres termes, il s'agit « ...de l'harmonieuse conciliation (...) de la formule techniquement construite et de son sens profond humain et moral » (42).

2) NE PAS MÉPRISER LA LETTRE.

S'il peut parfois exister une antithèse entre la lettre et l'esprit, il est cependant normal qu'il y ait synthèse entre eux; en effet, « en droit et en fait, la pratique littérale n'étouffe pas l'esprit, du moins habituellement et *normalement*. Elle l'aide au contraire, elle lui donne un corps. Bien plus, elle supplée et, dans une large mesure, suscite l'esprit » (43).

A peu près dans le même sens, on a encore écrit: « L'observance de la règle et des usages contribue à fortifier la vie intérieure, soutient la pratique des vertus évangéliques, garantit la discipline des vœux. Le religieux qui, sous couleur de charité, en viendrait à négliger sa règle et ses constitutions, risquerait fort de tomber dans un illuminisme dangereux. [...]

« Ainsi, d'une part, ce serait une illusion de croire que la perfection est atteinte le jour où la ponctualité est devenue parfaite; et, d'autre part, le sérieux de la vie s'accompagne nécessairement d'une certaine sévérité; la pratique consciencieuse du devoir d'état est la marque de la vérité des bonnes dispositions intérieures; et un

(40) C. SPICQ, O.P., *Traduction et commentaire des épîtres aux Corinthiens*, dans *La Sainte Bible*, (Coll. Pirot et Clamer), Paris, Letouzey et Ané, t. 11, Comment. de 2 Cor 3, 6, p. 323. Voir aussi saint Thomas, Ia, IIae, q. 98, a. 1, sol. 2; q. 99, a. 2, sol. 3; q. 106, a. 2.

(41) A. DELCHARD, S.J., *La tradition et le sens de la rénovation*, dans *Acta et Documenta Congressus generalis*, t. 2, p. 23.

(42) *Ibid.*

(43) R.P. VICTOR DE LA VIERGE, *Le principe des adaptations*, dans *Les adaptations de la vie religieuse*, p. 15.

vrai religieux ne se sent heureux que dans une maison où la règle est bien observée » (44).

C'est pourquoi il ne saurait être question de supprimer indûment la fidélité à la lettre, mais de lui donner son vrai sens, de l'accomplir « en esprit et en vérité » : « La vérité que veut la religieuse vraie, c'est de ne jamais accepter, de ne jamais se résoudre à faire un acte qui n'ait pas de sens, à ne pas faire en elle-même la pleine lumière. C'est de ne jamais se contenter de rites, de coutumes et comme de recettes qui ne seraient pas compris, voulus, aimés, utilisés, c'est de ne jamais accepter de se plier à une discipline extérieure que ne soutiendrait pas un effort sérieux de progrès » (45).

Il ne faut donc pas minimiser le rôle nécessaire de la lettre, car si la lettre n'est pas l'esprit, elle en est le soutien. Le rôle de la lettre est donc « ...de régler cet épanouissement de l'esprit dans le domaine extérieur, de lui fixer ses voies et sa mesure, de lui fournir ses moyens d'expression et des armes de conquête, en déterminant d'une façon précise les actes extérieurs à produire, leur mode et leur ordonnance. Par les lois qu'elle édicte, la lettre protège l'esprit contre les déviations erronées ou coupables, lui assure un appui très ferme, le prolonge et le complète. [...]

« Enfin, tout état de perfection étant une société, seule la lettre peut en régler l'organisation et la vie extérieure. S'il est vrai de dire que l'esprit vivifie, il serait faux de penser que toujours la lettre tue. Gaine qui porte en elle le glaive acéré de l'esprit, la lettre est destinée à le conserver, à le protéger et à le prolonger en l'exprimant et en le réglant. Lettre et esprit sont inséparables, parce que nécessaires l'un à l'autre » (46).

3) SUPÉRIORITÉ DE L'ESPRIT.

Dans le travail de la perfection religieuse, le rôle de l'esprit est d'apporter « ...l'élément intérieur, intellectuel et spirituel, par

(44) VAN HOUTRYVE, *Éléments régulateurs et intégrants de la vie religieuse*, dans *Acta et Documenta Congressus generalis*, t. 1, p. 458.

(45) GAUCHERON, *L'esprit religieux est esprit de vérité*, dans *La Vie Spirituelle*, oct. 1950, p. 291. Voir aussi ROUTHIER, *Les observances*, dans *Actes du premier Congrès religieux canadien*, p. 213.

(46) R.P. MARIE-EUGÈNE DE L'ENFANT-JÉSUS, *La tradition et le sens de la rénovation*, dans *Acta et Documenta Congressus generalis*, t. 2, p. 31. Voir aussi R.P. VICTOR DE LA VIERGE, *Le principe des adaptations*, dans *Les adaptations de la vie religieuse*, p. 15.

conséquent primordial. C'est lui qui donne la lumière, la vie, la ferveur: *spiritus vivificat*. Il est dans l'état de perfection ce que l'âme est dans la nature humaine » (47).

En conséquence, le respect normal de la lettre ne doit pas dégénérer en un formalisme étouffant. En effet, s'il ne faut pas s'écarter à la légère de la formule littérale de la règle, il faut considérer aussi que l'esprit est la chose la plus importante, il faut vivifier toutes les observances extérieures par l'esprit intérieur qui seul peut leur donner leur vrai sens: « Nécessaire à l'existence, au développement, à la diffusion de l'esprit, la lettre n'a de valeur qu'en ce qu'elle exprime l'esprit qui seul a la promesse de l'éternité. Elle est la réalisation matérielle de l'acte intérieur par lequel l'intelligence connaît et la volonté aime. C'est l'histoire de la veuve et de son obole. Notre-Seigneur nous met en garde combien de fois, et il lutte personnellement contre une estime exagérée de la lettre: « Ne priez pas en multipliant les paroles comme les païens qui s'imaginent être exaucés à force de mots » (48).

Si donc l'esprit ne peut être absolument autonome et se dégager complètement de la lettre, il n'en demeure pas moins la lumière directrice et l'âme vivante de tout état de perfection: « La lettre ne doit pas oublier qu'elle est faite pour incarner l'esprit dans les réalités quotidiennes. Elle ne peut remplir son rôle qu'en restant une humble servante. Sa domination sur l'esprit serait mortelle: *littera enim occidit*. Sa rigidité native, la fermeté austère de ses ordonnances et de ses institutions doivent s'imprégner de la souplesse d'une docilité parfaite à l'esprit. La gaine prend la forme du glaive qu'elle enveloppe. Pour remplir leur rôle, les vêtements doivent être ajustés fréquemment à la taille de l'enfant qui grandit » (49).

A ce propos, Dom Van Houtryve écrivait aussi: « Le religieux ne peut se contenter de l'observance extérieure, sans se soucier de l'esprit intérieur. En vérité, la règle mortifie les tendances mauvaises de l'homme et vivifie ses forces de résurrection. Aussi le religieux la garde-t-il fidèlement et généreusement, mais toujours sans zèle indiscret. L'exactitude matérielle n'est pas le tout de la règle; et toujours il faut mettre l'accent sur l'esprit du Christ, les vertus évangéliques, la soumission aux directives de l'Église. Sans les dis-

(47) R.P. MARIE-EUGÈNE DE L'ENFANT-JÉSUS, *loco cit.*, p. 31.

(48) R.P. VICTOR DE LA VIERGE, *loco cit.*, p. 16.

(49) R.P. MARIE-EUGÈNE DE L'ENFANT-JÉSUS, *loco cit.*, p. 32.

positions intérieures, la pratique rigide des observances et des usages ne peut conduire à l'union à Dieu. Et quand un religieux se contente d'observer des pratiques juridiques, il oublie de mettre au sommet des valeurs, la charité à laquelle est subordonnée toute observance, toute pratique.

« Dans la formation religieuse, il importe donc d'apprendre à discerner ce qui est essentiel de ce qui est de moindre importance; à mettre l'accent sur l'amour qui doit toujours demeurer la sève de la vie religieuse; à adapter les principes aux possibilités concrètes, sans rien sacrifier de la richesse, de l'ampleur et de l'élévation de l'idéal; à coordonner dans la charité, les vertus en apparence opposées. C'est dans cet esprit que nous nous demandons s'il n'y aurait pas à reviser les constitutions et coutumiers de certains Ordres anciens, pour les adapter judicieusement aux conditions modernes » (50).

Comme critères qui permettent de discerner l'esprit dans la lettre, on peut mentionner les exigences du temps et du lieu, les exigences économiques et apostoliques, la cessation de la raison d'être d'un usage, les impossibilités matérielle, physique, morale (51). Mais le critère fondamental réside dans les intentions des fondateurs: « Il faut se pénétrer avant tout des intentions des fondateurs, de ce qu'ils ont voulu. Ils ont vu dans l'Église des nécessités; ils ont, inspirés par Dieu, élaboré le plan d'une congrégation destinée à répondre à telle nécessité. Tel est l'essentiel. Ils ont dû alors traduire cette intention et cette décision générale, en règles pratiques, détaillées; mais celles-ci n'ont aucune valeur en elles-mêmes; elles ne tirent leur valeur que comme moyen de réaliser l'idéal exprimant la pensée première » (52).

Lors de l'ouverture du premier Congrès religieux canadien, tenu à Ville St-Laurent en 1954, S.E. le Cardinal McGuigan affirmait ce qui suit: « Une seule façon d'agir vous préservera tout à la fois d'une stérile immutabilité, et de dangereuses innovations: adhérez loyalement, résolument, à l'esprit de vos fondateurs. L'esprit, j'insiste sur ce mot, non la lettre morte d'une constitution,

(50) *Éléments régulateurs et intégrants de la vie religieuse*, dans *Acta et Documenta Congressus generalis*, t. 1, p. 458.

(51) Voir OMEZ, *La tradition et le sens de la rénovation*, dans *Acta et Documenta Congressus generalis*, t. 2, p. 37-39.

(52) R. KOYHEN, *La Supérieure, servante du bien commun*, dans *Directoire des Supérieures*, p. 165.

laquelle, bien que reçue de mains saintes, et bien que sage en son temps, n'a pu prévoir les conditions de l'effort apostolique moderne. [...]

« La réponse aux fâcheuses questions d'adaptation, sous toutes ses formes, ne se trouve pas dans l'étude de la lettre de la règle, encadrée dans une époque autre que la nôtre, mais plutôt dans la considération sérieuse, courageuse, parfois même audacieuse, de ce que prescrirait le fondateur ou la fondatrice magnanimes, s'ils avaient à affronter les exigences modernes des religieux, et des âmes à sauver » (53).

4) HARMONISATION DE LA LETTRE ET DE L'ESPRIT.

Pour réaliser l'harmonisation de la lettre et de l'esprit, il faut essayer de discerner les aspects respectifs de chacun de ces éléments, ainsi que leurs rapports réciproques. Cette harmonisation pourrait se calquer sur les éléments essentiels de l'homme: « Cette nécessité de considérer les communs rapports de l'esprit et de la lettre s'inscrit dans la nature même de l'homme. Deux éléments en effet coexistent en lui: un élément immatériel, animateur: l'âme; un élément matériel, offrant à l'esprit la matière et le conditionnement de son activité: le corps. Leurs rapports sont nécessairement et étroitement dépendants. Un esprit sans corps serait un fantôme. Un corps sans esprit serait un cadavre. Seul le corps animé d'un esprit est un vivant. Et ce vivant se développe selon une loi précise qui transcende à la fois l'esprit et le corps. Telle est la nature de l'homme: expression tangible de la volonté du Créateur sur sa créature, qui le distingue de toutes les autres créatures et lui marque aussi sa mission propre » (54).

La lettre et l'esprit sont donc deux réalités qui s'enlacent pour se soutenir mutuellement. Ce régime d'alliance entraîne inévitablement des heurts; toutefois, « ...un antagonisme profond et une opposition durable indiqueraient un état de crise dont la solution devrait être cherchée dans une harmonisation nouvelle. [...] Ces crises ne sont point toujours imputables à l'état de perfection lui-

(53) *Actes du premier Congrès religieux canadien*, p. 64-65. Voir aussi ROUTHIER, *Les observances*, dans *Actes du premier Congrès religieux canadien*, p. 203, 210-212. S.E. LE CARD. PIAZZA, *Discours inaugural du Congrès international des Religieux*, 26 nov. 1950, dans *Doc. Cath.*, 47 (1950) 1702.

(54) R.P. VICTOR DE LA VIERGE, *Le principe des adaptations*, dans *Les adaptations de la vie religieuse*, p. 13.

même ou à l'infidélité de ses membres. Elles ne sont parfois que crises de croissance normales; souvent elles sont provoquées par les changements survenus dans les aspirations des âmes ou dans les besoins d'une époque. Quelle qu'en soit la cause, la crise doit être résolue par une harmonisation nouvelle de la lettre et l'esprit qui comportera une adaptation » (55).

L'adaptation qui s'impose parfois pour tenir à jour l'harmonisation de la lettre et de l'esprit, ne brise pas les rapports essentiels qui existent entre ces deux entités. Il s'agit plutôt d'un mûrissement de la lettre provoqué par l'esprit; c'est un ajustement des moyens à la poursuite plus efficaces de la perfection et de la mission propres à chaque Institut. S'adressant à un groupe imposant de religieuses enseignantes ayant pris part au premier Congrès international des religieuses éducatrices, S.S. Pie XII disait, le 13 septembre 1951: « Les normes elles-mêmes des Constitutions, prises selon la lettre et l'esprit, facilitent et procurent à la religieuse tout ce qui lui est nécessaire et qu'elle doit faire, à notre époque, pour être une bonne enseignante et éducatrice. Ceci se manifeste même dans le domaine purement technique. Par exemple, aujourd'hui, dans plus d'un pays, même les Sœurs utilisent, comme il convient, la bicyclette, quand leur travail la rend nécessaire. Au début, c'était une chose tout à fait nouvelle, mais point contre la Règle » (56).

Malgré son immutabilité qui n'admet aucun changement, l'esprit cependant « ...comme tout trésor céleste, porte en lui des richesses anciennes et nouvelles. Cet esprit vivant livrera certainement ses secrets, des aspects nouveaux de lui-même, à la curiosité aimante de celui qui le possède et qui l'explore en ses profondeurs pour le mieux réaliser et en adapter les enseignements aux besoins des âmes de son temps » (57).

Il va de soi que l'adaptation aux exigences nouvelles doit épargner même certains éléments de la lettre qui sont nécessaires, tout autant que l'esprit lui-même, à l'efflorescence vitale d'un état de perfection: « Dans les états de perfection il est des éléments dans la lettre qui, au même titre que l'esprit, sont essentiels à sa vie, à sa permanence et à l'accomplissement de sa mission. L'âme est

(55) R.P. MARIE-EUGÈNE DE L'ENFANT-JÉSUS, *La tradition et le sens de la rénovation*, dans *Acta et Documenta Congressus generalis*, t. 2, p. 32.

(56) *Doc. Cath.*, 48 (1951) 1289.

(57) R.P. MARIE-EUGÈNE DE L'ENFANT-JÉSUS, *loco cit.*, p. 32.

faite pour le corps humain et en postule en quelque sorte les principaux organes; elle est paralysée en quelqu'une de ses fonctions si l'un fait défaut. Un état de perfection ordonné vers une fin particulière postule lui aussi un corps extérieur et visible, constitué et organisé d'une certaine façon, doué d'organes et de membres qui puissent remplir certaines fonctions essentielles à sa vie. Toucher à cette organisation, supprimer ce membre extérieur, changer la législation qui le protège, c'est peut-être attenter à sa vie en blessant son cœur ou en supprimant ses poumons, c'est du moins le mutiler sous prétexte de l'alléger et de le spiritualiser » (58).

Ste-Marguerite, P. Q.

OVILA MELANÇON, C.S.C.

(à suivre)

GRANDE MANIFESTATION SPORTIVE EN L'HONNEUR DU PAPE, LES 8 ET 9 OCTOBRE

Une grandiose manifestation sportive se tiendra à Rome, les 8 et 9 octobre, en l'honneur de Sa Sainteté Pie XII et à l'occasion du Xe anniversaire de la fondation du Centre sportif italien (organisme de la Jeunesse d'Action catholique).

Environ 100,000 athlètes de toutes les parties de l'Italie participeront aux diverses compétitions. Une course cycliste pour professionnels sera disputée par des représentants de la France, l'Italie, la Belgique, l'Espagne, la Hollande et la Suisse.

Le samedi 8 octobre, une messe spéciale de minuit sera célébrée pour les athlètes au milieu des ruines du Colisée. Après la cérémonie aura lieu une procession aux flambeaux.

Le dimanche matin 9 octobre, les athlètes se réuniront sur la place Esedra; ils défilent à travers les rues du centre de la ville jusqu'à la place Saint-Pierre, où seront également rassemblées les autorités civiles et les délégations des diverses fédérations nationales sportives pour rendre un filial et fidèle hommage à Sa Sainteté Pie XII.

On prévoit que les athlètes se livreront à certains exercices en présence du Saint-Père. Sa Sainteté, qui a promis de retourner à Rome spécialement pour cette manifestation, a entre autres déclaré: « Nous sommes honoré du titre de Pape des sportifs. »

15,000 PRÊTRES FRANCISCAINS, DONT 75 ÉVÊQUES, DANS LE MONDE

D'après les dernières statistiques, l'Ordre des Franciscains compte actuellement 25,848 membres dans le monde entier. Il y a 14,987 prêtres, 3,394 étudiants en théologie, 5,065 frères convers, 1,025 novices et 9,949 étudiants dans les différents collèges.

L'Ordre compte 2,411 maisons en 94 provinces. Le tiers-ordre de St-François compte 1,321,360 membres.

A la fin de l'année 1953 les Franciscains comptaient un patriarche, 13 archevêques, 61 évêques et 38 administrateurs apostoliques et préfets.

(58) *Ibid.*, p. 33.

LES LIVRES

ACCUSÉS DE RÉCEPTION

BAILES, DR FREDERICK W., *Votre Esprit peut vous guérir*, traduction de l'édition américaine par le Dr Noémi Stricker-Rouvé. Paris, s.d. 22 cm. 204 pp.

Catherine-Aurélië-du-Précieux-Sang. Extraits choisis des écrits. Saint-Hyacinthe, 1955, 17 cm. 170 pp.

DANIÉLOU, JEAN, S.J., *Sainteté et Action temporelle.* Paris, Desclée & Cie, 1955, 18 cm. 64 pp.

FIDES, *Le livre Français dans l'Ouest Canadien.* Montréal, 1955, 21 cm. 16 pp. ill.

GASNIER, MICHEL, O.P., *Je professe, je renonce, je m'attache.* Mulhouse, éd. Salvator, 19 cm., 108 pp.

GEMELLI, FR. AGOSTINO, *Saint François d'Assise et ses petits pauvres.* Paris, Lethielleux, 1955, 20 cm., 184 pp.

LÉGER, S. ÉM. LE CARD., *Légation Pontificale à Lourdes, 6-10 décembre 1954.* Montréal, 1955, 22 cm., 184 pp.

MARTIN, S.E. MGR ALBERTUS, *Vocation et recrutement des vocations.* Nicolet, 1955, 15 cm., 64 pp.

MICHEL, A., *Problèmes religieux dans un pays sous régime communiste.* Roma, 1954, 24 cm. 78 pp., litho.

Moïse, l'homme de l'Alliance. Paris, Desclée & Cie, 1955, 22 cm. 406 pp.

Saint-Paul, La Voix de —, Les Petites Filles de — : Très belles brochures de propagande.

Récollets (Les) et Montréal. Montréal, Les éd. franciscaines. 1955, 22 cm. 294 pp. ill.

Saint-Germain, Le centre. Rimouski, 1955, 21.5 cm. 193-320 pp. ill.

SHEEN, MGR FULTON J., *La Vie vaut d'être vécue*, seconde série. Mulhouse, éd. Salvator, 1955, 19 cm. 228 pp.

1,392 RELIGIEUSES ALLEMANDES ONT PÉRI A LA GUERRE

Le bureau central de la Caritasverband vient de publier une liste statistique où elle fait savoir que le nombre des religieuses s'adonnant à des activités charitables en Allemagne totalise 71,123; les religieuses franciscaines viennent en tête de la liste avec les 22,904 membres de leur communauté.

Durant la guerre, lit-on dans le communiqué, 14,000 religieuses s'occupaient d'œuvres hospitalières en campagne; sur ce nombre, 1,392 ont perdu la vie dans les périls de la guerre.

LE CIEL OU L'ENFER



LE CIEL

par

Chanoine G. Panneton

Paris, Beauchesne, 1955, 255 pp.

S. FRANÇOIS D'ASSISE ET SES PETITS PAUVRES

par

Fr. Agostino Gemelli, O.F.M.

Recteur magnifique de l'Université de Milan

Paris, Lethielleux, 1955, 184 pp.
